

## II. ACTION DE L'ETAT EN MER

# 1. RAPPEL DE LA STRATEGIE AEM

**OBJECTIF STRATEGIQUE**



Promouvoir des espaces maritimes sécurisés et sûrs au service du développement économique

## Objectifs spécifiques

Organiser et coordonner l'action des différentes administrations en mer

Sensibiliser et former les acteurs

Protéger l'environnement marin et sauvegarder les biens et les personnes

Optimiser l'économie maritime

**AEM**

Renforcer la solidarité entre les Etats

Renforcer la coopération bilatérale et internationale



## 2. PRINCIPALES REALISATIONS 2015

- Renforcement des capacités des acteurs de l'Etat en mer, préparation et d'adoption de la matrice d'action 2015-2016, de mise en œuvre de la stratégie de l'AEM
- Elaboration et validation des orientations stratégiques de l'Institut de Sécurité Maritime Inter-régional(ISMI) dont la mise en place a été décidée en CI à l'ARSTM.
- Attribution par la CEDEAO du siège du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest(CRESMAO) à la CI.
- Prise de deux décrets portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Préfecture Maritime EST (Abidjan) et de la Préfecture Maritime OUEST (San-Pédro)
- Elaboration et validation de 5 textes relatifs à la lutte contre les actes illicites commis en mer et à la recherche et au sauvetage maritime.
- Démarrage des formations de l'ISMI, avec l'organisation de la session inaugurale.
- Organisation de la conférence de Haut Niveau du Groupe G7++ des Amis du Golf de Guinée(Lutte contre la piraterie et l'insécurité maritime dans le Golf de Guinée).